

l'Inde se fait « piller » par des promoteurs étrangers est un thème qui est revenu souvent dans la controverse des PEI.

- Ne pas attendre de garantie du gouvernement central. Négocier plutôt l'un des autres mécanismes de garantie actuellement offerts (comptes de garantie bloqués, etc.). La meilleure manière d'avoir une garantie financière raisonnable est de négocier un AAE bien structuré et traitant de manière adéquate de questions telles que l'approvisionnement en combustible. La meilleure manière d'avoir une garantie politique est probablement d'obtenir la participation d'une institution multilatérale comme la Banque mondiale, la SFI ou la Banque asiatique de développement. Ces organismes se sont tous montrés intéressés par les PEI et offrent des mécanismes de soutien financier novateurs.

Plusieurs grands groupes industriels indiens non implantés dans l'industrie électrique et ayant les reins solides font aujourd'hui la promotion active de projets de production électrique. Par exemple, les Rajasthan Spinning and Weaving Mills Ltd (RSWM), qui font partie du groupe Bhilwara, planifient actuellement des projets hydroélectriques dans l'État voisin du Himachal Pradesh en coopération avec Hydro-Québec, afin de vendre l'électricité au réseau du Nord.

Deuxième exemple, l'industrie du raffinage du pétrole, que le gouvernement central a explicitement incitée à se lancer dans des projets privés de production d'électricité. Les entreprises de ce secteur peuvent être sollicitées pour s'intégrer à des projets en participation ou pour acheter éventuellement des approvisionnements canadiens.

Les PEI restent peut-être la meilleure solution pour les entreprises canadiennes qui souhaitent seulement fournir de l'équipement et des services. La raison en est qu'il est pratiquement certain que

les promoteurs privés tiendront à avoir la meilleure technologie de pointe disponible, avec des garanties de livraison à temps – ce qui les obligera fréquemment à l'importer.

On trouvera à l'annexe V une liste complète des PEI indiens, préparée spécialement pour ce rapport, avec leur statut en novembre 1995.

Outre les nouvelles centrales construites en terres incultes, on constate une activité croissante d'intérêts privés dans le *rééquipement de centrales existantes*. La NTPC et plusieurs SEB invitent actuellement des intérêts privés à prendre le contrôle de leurs vieilles centrales pour les rénover et les exploiter, afin de leur revendre l'électricité produite. Les nouvelles directives du gouvernement central prévoient trois options :

- contrat de LRET (location, rénovation, exploitation et transfert);
- achat pur et simple d'une centrale; et
- projets mixtes publics-privés.

*Projets du secteur public (gouvernement central ou États) appuyés par la Banque mondiale et par d'autres organismes officiels internationaux de prêt* (dont le programme japonais d'aide étrangère non liée). Comme ces organismes exigent généralement le lancement d'appels d'offres internationaux, les sociétés canadiennes devraient avoir de bonnes chances de faire concurrence aux autres fournisseurs d'équipement et de services.

*Projets autonomes du secteur public*. Quoi qu'il arrive sur le plan des projets privés, une partie non négligeable des projets de production et de transmission d'électricité de la prochaine décennie seront entrepris comme dans le passé par des autorités locales — les SEB et la NTPC/NHPC — au moyen de crédits et d'approvisionnements locaux. Les possibilités de vente directe d'équipement et de services étrangers seront limitées du fait des capacités de l'industrie locale et du niveau élevé des tarifs douaniers. Il n'en